



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Lycée professionnel - Lycée des métiers du Val Moré
Bar-sur-Seine**

Secrétariat scolarité élèves

Affaire suivie par :

DROUVOT Muriel

VION Eric

13 avenue Bernard Pieds

10110 BAR SUR SEINE

Tél : 03 25 29 82 88

Mél : lp.val.more@ac-reims.fr

Bar sur Seine, le lundi 23 juin 2025

Le Proviseur

Aux parents des élèves ayant passé le Bac Pro CTRM

Objet : 1^{ère} ETAPE : Délivrance des permis de conduire

Madame, Monsieur,

Votre fils ou votre fille peut prétendre à la délivrance de ses permis de conduire en fonction de ses résultats aux examens et à la condition d'avoir 18 ans.

Pour se faire délivrer ses permis, votre enfant devra se connecter sur le site **France Titres** <https://ants.gouv.fr/> puis cliquer sur « **Permis de conduire** » et « **crée un compte** ». La démarche peut être commencée même si vous n'avez pas pour l'instant toutes les pièces à fournir.

Pour vous faciliter les démarches, les enseignants ont accompagné les élèves à créer leur compte.

Il est important que votre enfant conserve son identifiant et son mot de passe à vie pour toutes ses démarches futures et cette démarche doit être personnelle pour des questions de sécurité.

Vous trouverez sur l'ENT <https://lyc-val-more.monbureaumerique.fr/> ou sur le site du LP Val Moré <https://sitetab3.ac-reims.fr/lp-val-more/>, dans « Section CTRM », un guide simplifié pour faire votre demande.

Il existe aussi des vidéos pour vous aider dans vos démarches si cela est nécessaire :

- Sur le site ANTS :
Cliquez sur « vos démarches », puis « permis de conduire » et différents tutoriels sont accessibles.
- Sur la chaîne YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=kCCB-Y6T3_c

Après validation de votre demande sur le site ANTS, le permis sera envoyé par courrier contre signature à votre domicile quelques semaines plus tard.

Cette 1^{ère} ETAPE permettra par la suite d'obtenir la carte CQC (Carte de Qualification de Conducteur).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation, M. VION E, DDFPT

